



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Il y a près de dix ans, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures était en très mauvaise posture financièrement et administrativement. Les Augustinois occupaient la place peu enviable de citoyens les plus taxés de la région, notre dette collective était titanesque et la Ville faisait régulièrement les manchettes, trop souvent pour des raisons pour le moins gênantes. C'était « tout croche ».

On peut dire qu'on en a parcouru du chemin depuis. L'essentiel de notre dette sera chose du passé à la fin de 2025, on ne parle plus de nous dans les médias sauf lorsqu'il est temps par exemple de souligner les bonnes performances de notre service de déneigement, le dynamisme de nos industriels ou... la bonne santé de nos finances !

À cet égard, il importe de souligner que tel que prévu, les Augustinois n'occupent désormais plus la tête du triste palmarès des gens les plus taxés dans la région de Québec.

Depuis 2021, il n'y a eu aucune augmentation de taxes à Saint-Augustin-de-Desmaures, et une baisse de 8 % en 2022. Pendant cette période, l'inflation a totalisé près de 17 %. Ainsi, depuis 2021, près de 25 % d'augmentation des dépenses (17 % d'inflation et 8 % de baisse de taxes) a été « absorbé » par la Ville, sans en refiler la facture aux citoyens.

Pendant ce temps, les villes avoisinantes augmentaient leurs revenus de taxation. Ce qui fait que de façon relative, le niveau de taxation des Augustinois, quoi que gelé, « baissait » par rapport aux autres.

Le taux de taxation résidentiel à Saint-Augustin-de-Desmaures est désormais plus bas que dans certaines des villes avoisinantes et, pour peu qu'on garde le cap, il pourra bientôt être parmi les plus bas sinon le plus bas.

En tenant compte des tarifs, la facture totale pour une maison de 400 000 \$ situées à Saint-Augustin-de-Desmaures est sous la moyenne de celles des villes avoisinantes. Avec en prime une dette en voie d'être éteinte à 100 %, des services de qualité et des infrastructures en ordre.

L'objectif était de nous remettre sur les rails il y a dix ans. Le moins que l'on puisse dire, sachant d'où on est parti, c'est que collectivement, nous sommes définitivement sur la bonne voie.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Voici à titre d'exemple le montant arrondi à payer en taxes en 2025 pour une maison de 400 000 \$ dans les villes de la région de Québec (villes de l'Agglomération de Québec + Lévis).

Villes (ou anciennes villes)	Taux de taxation/100 \$ d'évaluation	Tarifs (Aqueduc, égouts + déchets)	Facture totale en 2025
Lévis	0,7713	634 \$	3 719 \$
Québec (ex : Ville de Québec)	0,7597	550 \$	3 589 \$
Québec (Val-Bélair)	0,7299	550 \$	3 470 \$
Québec (Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Lac St-Charles, Loretteville, St-Émile, Sillery, Vanier)	0,7284	550 \$	3 464 \$
Saint-Augustin-de-Desmaures	0,7436	457 \$	3 431 \$
L'Ancienne-Lorette	0,7147	495 \$	3 354 \$
		Moyenne	3 505 \$



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 1^{er} et 15 avril à 18 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Pour y participer, plusieurs options s'offrent à vous :

1. Présentez-vous en personne à la séance, vous pourrez y poser vos questions ;
2. Connectez-vous via le lien Teams diffusé le jour de la séance via nos différents médias, vous pourrez poser vos questions dans la section Q&R ;
3. Posez vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web à l'adresse <https://vsad.ca/seances>.



Ne manquez pas notre grande fête du printemps La Vitrine qui aura lieu le 26 avril prochain au Centre communautaire multifonctionnel secteur est, de 10 h à 15 h. Bienvenue à tous et à toutes !



Les bureaux municipaux seront fermés les 18 et 21 avril pour le congé pascal. La VSAD vous souhaite de Joyeuses Pâques !



••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

Comment nous rejoindre



Votre hôtel de ville

Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h (ouvert le midi)
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (QC)
G3A 2E3

418 878-2955
courriel: info@vsad.ca
site web: <https://vsad.ca>

Sur place avec rendez-vous seulement ou via courriel pour les services suivants :

Service des bâtiments, parcs et espaces verts

Courriel pour les parcs : parcs@vsad.ca
Courriel pour les bâtiments : batiments@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/parcs>

Service du juridique et du greffe

Courriel : greffe@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/avis>

Service des ressources humaines

Courriel : rh@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/carriere>

Service des travaux publics

Courriel : travauxpublics@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/travaux>
Pour les matières résiduelles
Courriel: matieres.residuelles@vsad.ca

Sur place sans rendez-vous ou via courriel pour les services suivants :

Service de l'urbanisme

Courriel : urbanisme@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/permis>

Service de la trésorerie

Courriel : tresorerie@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/budget-finances>



Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes

Activités de sports, de loisirs et les locations de salles
Courriel des loisirs : loisirs@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/loisirs>

Activités culturelles
Courriel : culture@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/culture>

Bibliothèque Alain-Grandbois
Courriel : bibliotheque.alain-grandbois@vsad.ca
Site web : <https://vsad.ca/culture>

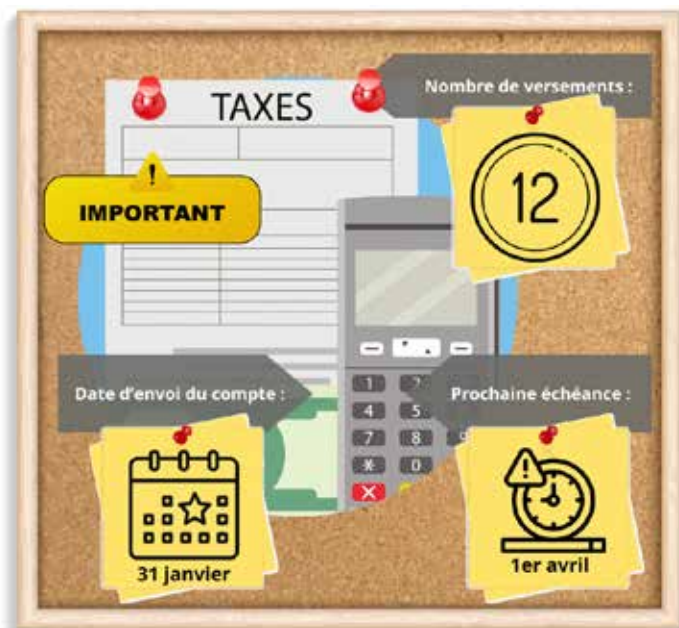
Programmation complète des loisirs et de la culture
Site web: <https://vsad.ca/programmation>

Nous sommes là
pour vous !
Faites équipe
avec nous !



TRÉSORERIE *et taxes*

AVEZ-VOUS REÇU VOTRE COMPTE DE TAXES 2025 ?



Que vous soyez nouvellement propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2025, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Vous trouverez nos coordonnées à la page précédente.

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2024 et le début 2025 ne soient pas encore reflétées sur le nom du propriétaire inscrit sur le compte de taxes 2025.

Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer vos taxes municipales, il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé à temps. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/budget-finances>.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Prélèvement préautorisé (DPA) ;
- Par Internet (votre numéro de référence correspond au numéro de matricule à 18 chiffres inscrit sur votre compte de taxes) ;
- Débit ou argent, directement à l'hôtel de ville.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville.

Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 21 mars – Appels d'offres

APO-2025-020 – Contrat pour la réalisation de travaux d'installation de bornes de recharge électrique (SÉAO 20057265)

APO-2025-026 – Contrat pour la conception et la réalisation de l'aménagement d'un camion de signalisation (SÉAO 20057245)

APO-2025-027 – Contrat de services relatif au curage et au nettoyage des canalisations (SÉAO 20057259)

2. 20 mars – Promulgation du Règlement n° 2025-738 modifiant le Règlement n° 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres

3. 17 mars – Appels d'offres

APO-2025-017 – Contrat pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de parcs municipaux (parcs Gaboury, les Bocages et du Sourcin) (SÉAO 20054128)

APO-2025-022 – Conception des plans et devis pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte (Phase II) (SÉAO 20055856)

4. 7 mars – Appels d'offres

APO-2025-010 – Contrat pour la fourniture de divers produits municipaux (SÉAO 20052472)

APO-2025-014 – Contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2025 (SÉAO 20053862)

APO-2025-015 – Contrat pour l'exécution de travaux relatif à l'aménagement du parc de la Falaise (SÉAO 20053829)

APO-2025-016 – Contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au parc Riverain (SÉAO 20054072)

5. 28 février – Demande de dérogation mineure

200, route de Fossambault (lot 4 712 492)

6. 28 février – Appels d'offres

APO-2025-004 – Contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux aménagements d'éclairage au parc Place-Portneuf (SÉAO 20038634)

APO-2025-013 – Contrat pour l'exécution de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (SÉAO 20052429)

7. 21 février – Appels d'offres

APO-2025-012 – Contrat pour la conception et la réalisation de l'aménagement d'un camion de signalisation (SÉAO 20050367)

APO-2025-011 – Contrat pour la réalisation de travaux relatifs au réaménagement d'une partie de la route 138 (SÉAO 20046395)



POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Le gouvernement du Québec propose des séances d'informations pour mieux comprendre le rôle et les responsabilités des élus municipaux. Ces rencontres sont conçues pour répondre à toutes vos questions. Pour plus d'informations, consultez le site officiel du gouvernement provincial à la section *Séances d'informations pour les personnes intéressées à poser leur candidature*, via le lien suivant : <https://bit.ly/seancesinformations>.

UN VOTE, UNE VOIX : ASSUREZ VOTRE PARTICIPATION

Assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale ! Chaque vote compte pour façonner l'avenir de notre ville. Prenez quelques instants pour vérifier votre statut et garantir votre droit de participer aux prochaines élections municipales en consultant le site d'Élections Québec, à la section *Vérifier son inscription à la liste électorale*, via le lien suivant : <https://bit.ly/validationliste>.

VOUS N'AVEZ PAS LU LE DERNIER ARTICLE TRAITANT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Vous souhaitez en prendre connaissance ? Rien de plus simple, nous vous invitons à le consulter l'édition du MIM de mars, disponible via notre site web au <https://vsad.ca/mim> à la page 3.

Le 2 novembre 2025, faisons de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville dynamique et engagée. Prenez part à l'avenir de votre collectivité en votant ou en vous présentant comme candidat !

GRAND MÉNAGE PRINTANNIER à la VSAD

SIGNALEZ LES NIDS-DE-POULE

Après l'hiver en dents de scie que nous avons eu avec les périodes de gel et de dégel, nos équipes ont commencé les opérations de colmatage des nids-de-poule sur le territoire de la VSAD.



POUR SIGNALER UN NID-DE-POULE

Requête : <https://vsad.edemandes.com/fr/create> ;
Par téléphone : 418 878-2955.

VOUS CONSTATEZ UN BRIS CAUSÉ PAR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE ?

Les réclamations peuvent être envoyées jusqu'au 1^{er} mai 2025.

POUR SIGNALER UN BRIS LORS DU DÉNEIGEMENT

Requête : <https://vsad.edemandes.com/fr/create> ;
Par téléphone : 418 878-2955.

DATE LIMITE POUR RETIRER VOTRE ABRI TEMPORAIRE

Nous souhaitons vous rappeler que le 1^{er} mai est la date limite pour démanteler et ranger votre abri temporaire. Ceci inclus les garages, abris, portiques et toutes autres constructions temporaires similaires.



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La VSAD procédera au rinçage annuel du réseau d'aqueduc de la mi-avril à la mi-juin. Cette opération est nécessaire pour assurer la qualité de l'eau potable, déloger les particules de fer et de rouille et maintenir le bon état du réseau. Lors de ces opérations, l'eau peut être consommée sans danger, il n'est pas nécessaire de la faire bouillir.

NETTOYAGE DES RUES

Durant les semaines à venir, en fonction des conditions météorologiques, l'équipe du Service des travaux publics débutera les opérations de nettoyage des rues.

Cette tâche de nettoyage se déroule généralement en quatre étapes :

- Un membre de l'équipe active les feux lumineux d'interdiction de stationner afin d'informer les citoyens du nettoyage prochain de leur zone et de ne pas laisser leurs véhicules dans les rues visées ;
- Le balai mécanique ramasse les gros résidus (roche, gravier, etc.) ;
- Le balai aspirateur enlève la poussière (sable) ;
- Le camion-citerne nettoie la surface de la chaussée.



GRAND NETTOYAGE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Les équipes de la Ville effectuent le grand ménage printannier de l'ensemble des parcs et espaces verts du territoire, incluant le parc canin.

À cet effet, nous demandons la collaboration des citoyens afin de conserver les lieux propres et ainsi rendre l'utilisation de ces espaces plus agréable.



RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL : UNE PRIORITÉ À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le 28 avril prochain, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souligne la Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail, une occasion de mettre en avant l'importance des mesures de prévention pour assurer un environnement de travail sécuritaire.

Instaurée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), cette journée vise à sensibiliser l'ensemble des milieux professionnels aux risques et à promouvoir une culture de prévention. La Ville s'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires, notamment pour les employés occupant des postes exposés à des risques, comme ceux travaillant sur la voie publique dans les secteurs du déneigement et de l'entretien des infrastructures.



LA SIGNALISATION ROUTIÈRE : UN ENJEU DE SÉCURITÉ MAJEUR

Cette année, la CNESST met un accent particulier sur les risques liés aux interventions sur la route, un aspect essentiel pour la protection des employés municipaux. La présence de véhicules en mouvement, combinée aux conditions météorologiques hivernales, peuvent entraîner des situations à risque. Il est donc primordial de respecter la signalisation et d'adopter des comportements favorisant la sécurité de tous et toutes.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LA SÉCURITÉ

Le respect des mesures de signalisation contribue à la sécurité des employés municipaux et de l'ensemble des usagers de la route. Voici quelques gestes simples à adopter :

- Ralentir à l'approche des véhicules municipaux en opération ;
- Respecter la signalisation temporaire et les indications mises en place ;
- Maintenir une distance sécuritaire avec les camions de déneigement et d'entretien ;
- Éviter les distractions au volant.

Ensemble, par des actions simples et responsables, nous contribuons à un environnement plus sûr pour celles et ceux qui travaillent au service de notre collectivité.

Profitez de cette journée pour reconnaître l'importance d'un milieu de travail sécuritaire et réaffirmer notre engagement envers la prévention et la protection des employés municipaux.

LA PRÉVENTION, AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Le Service des ressources humaines, en collaboration avec les différents services municipaux, met en place des actions concrètes pour assurer la sécurité des salariés. Parmi les mesures adoptées :

- Des formations régulières en santé et sécurité, adaptées aux réalités des différents métiers ;
- L'application rigoureuse des normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour prévenir les accidents de travail ;
- L'utilisation d'équipements adaptés pour assurer la sécurité des interventions sur la voie publique.



Emplois temporaires

- Préposé-e à l'aréna
- Personnel électoral - différents postes

Emplois étudiant-e-s

- Stagiaire en génie civil
- Étudiant-e animateur-trice club de lecture Crock-Livres
- Étudiant-e à la sécurité et prévention dans les parcs
- Étudiant-e soutien aux activités et événements spéciaux

Emplois permanents à temps plein

- Préposé-e à l'aréna

TA CARRIÈRE SE TROUVE 



Découvre les possibilités qui te sont offertes !





Envie d'en savoir plus ?
vsad.ca/carriere

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

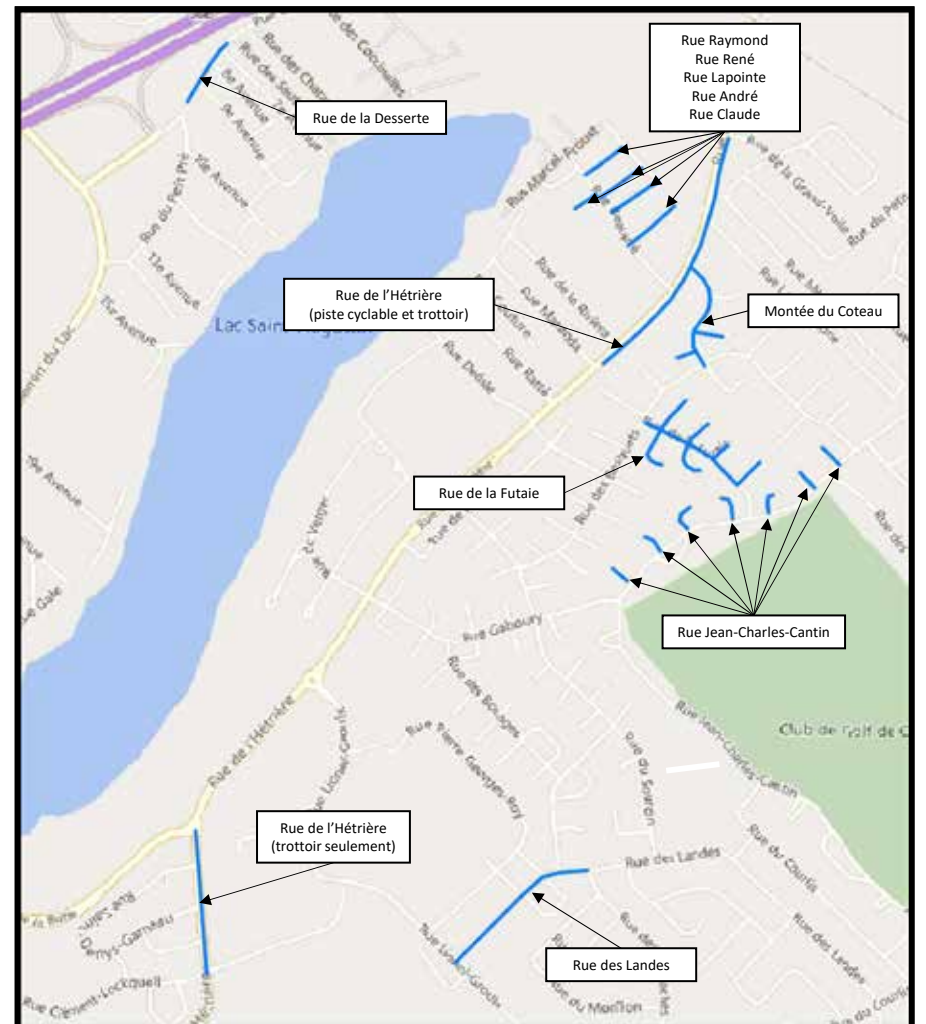
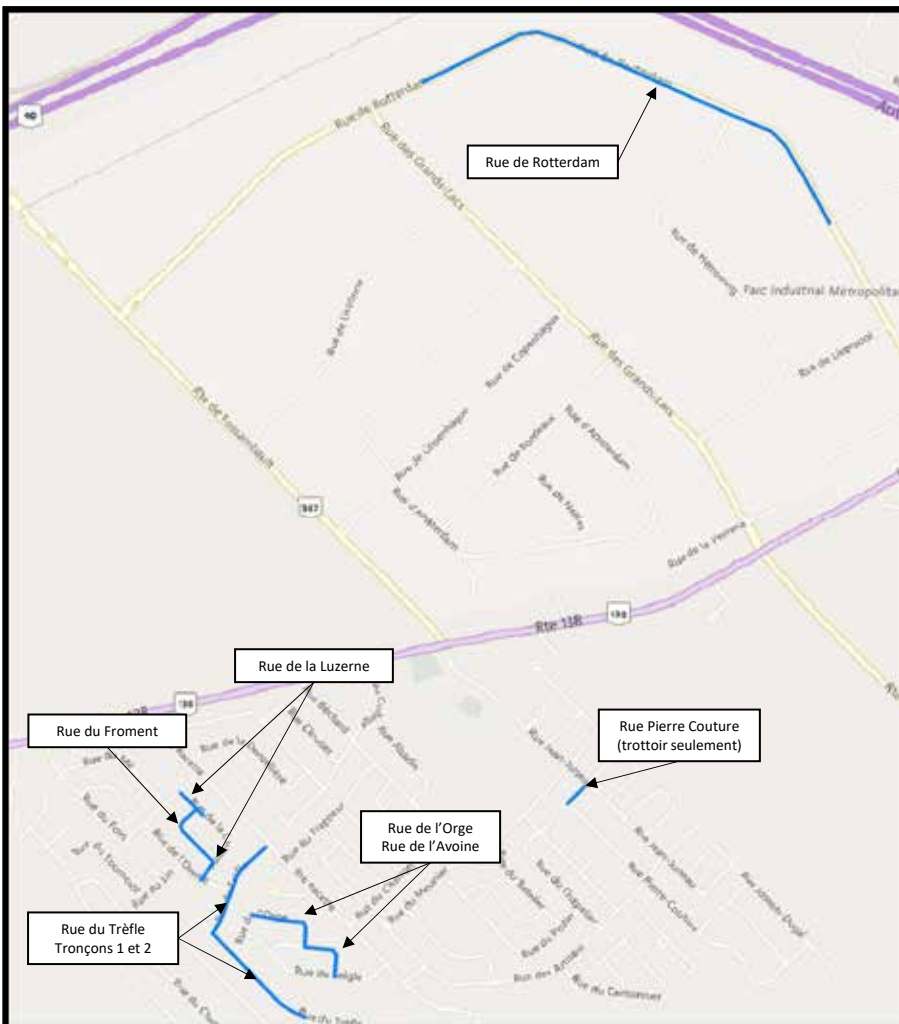
LA VILLE PLANIFIE ACTUELLEMENT LES TRAVAUX DE PAVAGE POUR LA SAISON 2025

Les cartes préliminaires ci-dessous présentent les rues concernées par ces interventions, qui consisteront à retirer mécaniquement l'ancien pavage et à refaire le revêtement de la chaussée.

Certains tronçons sont encore en cours d'évaluation pour d'éventuels travaux en 2025. Le calendrier des travaux routiers sera publié au printemps et pourra être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse <https://vsad.ca/travaux>.

Veillez noter que ces cartes préliminaires ne contiennent pas les gros projets. Ces chantiers feront l'objet de communications spécifiques.

Le Service des travaux publics s'engage à minimiser les désagréments pour les citoyens et à communiquer avec les résidents concernés en cas de perturbations ou d'entraves.



TRAVAUX À L'INTERSECTION DES ROUTES 138 ET DE FOSSAMBAULT

Les routes 138 et de Fossambault sont deux artères routières essentielles à la connectivité de plusieurs secteurs de la ville. L'amélioration de la fluidité de cette intersection est souhaitable et nécessaire.

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR FLUIDITÉ DE CIRCULATION ?

Ce projet d'envergure de la Ville découle de plusieurs années de discussions, d'études et de vérifications. La problématique majeure étant que les axes Est et Ouest affluent au même endroit. Il ressort de ces études un point majeur, soit qu'il faut éliminer le plus possible les virages vers les commerces, ce qui cause les embouteillages.

TRAVAUX À VENIR

Ainsi, une nouvelle programmation des feux de circulation, l'ajout d'une bretelle, l'élargissement des voies et la construction d'un îlot de béton sont des mesures mises en place au cours de ce projet.

UN PROJET EN TROIS PHASES

Dans le but de minimiser l'impact sur la circulation pour les résidents et les commerces, ce projet sera effectué en trois phases distinctes :

Phase 1 - Ajout d'une bretelle de virage à droite pour les automobilistes venant de la route de Fossambault et se dirigeant sur la route 138 en direction Ouest. Modification de la programmation des feux de circulation et à l'éclairage routier.

Phase 2 - Élargissement de la route 138, construction d'un îlot de béton, prolongement du trottoir et modification à l'éclairage routier.

Phase 3 - Pavage, marquage et finition de l'ensemble du secteur.

Pour s'assurer du bon déroulement des travaux tout au long de la réfection de ces deux axes, une signalisation temporaire et un chemin de détour seront mis en place. La Ville invite la population à prévoir leurs déplacements. Nous vous tiendrons informés via nos différents médias et dans les prochaines éditions du MIM.

VIDANGES ANNUELLES DES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION

Les vidanges annuelles de fosses septiques et de rétention auront lieu entre les mois de mai et juillet prochains.

Au cours du mois d'avril, les propriétaires de fosses septiques visées par cette vidange biennale recevront une lettre de la Ville, laquelle vous informera du calendrier de vidange. Toutefois, vous devrez vous assurer que la fosse est bien libre d'accès au moment visé par la vidange.

Durant la même période, les propriétaires de fosses de rétention seront contactés individuellement pour obtenir l'autorisation de procéder à la vidange.

Il est important de rappeler que la saison régulière de vidange se déroule du 1^{er} mai au 1^{er} décembre. Veuillez noter que toutes vidanges hors-saison occasionneront des frais supplémentaires.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

LES PARCS ÉVOLUENT : DÉCOUVREZ LES NOUVEAUTÉS !

Vous souhaitez profiter encore plus de vos magnifiques parcs et espaces verts ? Cela tombe bien, de nombreux aménagements sont en préparation pour rendre vos parcs encore plus accessibles et agréables !

PARC DE LA FALAISE

Les plans sont faits et nous sommes en appel d'offres pour la réalisation des travaux visant la mise en valeur de ce site exceptionnel. Un sentier pédestre reliant le chemin du Roy au sommet de la falaise sera aménagé, avec un escalier et un belvédère offrant un point de vue unique. Un espace de détente incluant du mobilier urbain complétera l'aménagement.

BORNES DE RECHARGE

Bientôt, les utilisateurs du centre socio-récréatif (CSR) les Bocages et du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE) auront accès à des bornes de recharge pour véhicules électriques. Chaque site sera équipé de deux bornes doubles, soit un total de huit points de recharge (quatre par sites).



AMÉLIORATIONS DANS PLUSIEURS PARCS

Les parcs Gaboury, les Bocages et du Sourcin feront l'objet d'un réaménagement complet avec l'aide d'experts en architecture du paysage. De plus, le parc Riverain verra son sentier prolongé vers le secteur Nord et un stationnement sera ajouté.

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHARD-GOSSELIN

Un projet d'envergure est prévu pour moderniser ce parc, dont la réfection de la patinoire ainsi que l'ajout d'un stationnement, d'une aire de repos et de nouveaux sentiers.

UN NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC PLACE-PORTNEUF

Un espace multifonctionnel sera aménagé avec des salles de toilettes ainsi qu'une petite salle pour les patineurs offrant plus de commodités aux citoyens.

Ces projets témoignent de notre engagement à offrir des espaces de plein air de qualité pour les Augustinois. Ils sont mis en place avec rigueur dans le but de servir le citoyen. Ceci peut parfois occasionner des dérangements, lorsque c'est le cas, nous comptons sur votre habituelle compréhension. Restez à l'affût des prochaines étapes et profitez de nos magnifiques parcs !



**FAVORISER
LA PLANTATION
D'ARBRES
CHEZ VOUS !**

Aide financière

Pouvant aller jusqu'à 500 \$ par année

VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres



ENVIRONNEMENT *et matières résiduelles*

AVRIL

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Ordures

Les ordures sont ramassées aux deux semaines jusqu'au 14 avril, ensuite elles seront collectées à toutes les semaines.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Besoins de sacs mauves ? **En mai et en novembre, une distribution en porte à porte de rouleaux est prévue via le service d'Agglomération de Québec.**

La VSAD fait la distribution de sacs mauves dans trois de ses bâtiments :

- **Complexe sportif multifonctionnel**
situé au 230, route de Fossambault ;
- **Bibliothèque Alain-Grandbois**
située au 160, rue Jean-Juneau ;
- **Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE)**
situé au 4950, rue Lionel-Groulx.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Résidus verts

Les résidus verts seront collectés du **21 avril au 15 mai** inclusivement.

Encombrants

La prochaine collecte aura lieu mercredi **7 mai**.

Rappel : La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (lundi 5 mai), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.). Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille. **ATTENTION** : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants ;

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406.

Écocentre - 3381, rue de l'Hétrière

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi: fermé
Mercredi: 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h
Samedi et dimanche: 9 h à 17 h

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

LA COLLECTE DU RECYCLAGE PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} mars 2025, la collecte sélective a été prise en charge par ÉEQ. Les matières qui sont donc acceptés, sont les mêmes partout au Québec.

Une simple question à se poser maintenant pour le bac bleu : **Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé ?**

Si la réponse est oui, vous pouvez le déposer dans le bac.

Consultez le <https://bacimpact.ca> pour plus de détails sur les matières recyclables.



Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération ?

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Détacher et plier vos boîtes de carton.

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boiau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC ?
CONSULTEZ
BACIMPACT.CA



URBANISME, quelques informations importantes

SERVICES ANIMALIERS : UN PARTENARIAT AVEC LA SPA DE QUÉBEC

Afin d'assurer la prise en charge des animaux domestiques sur son territoire, la VSAD a octroyé un contrat à la SPA de Québec. Cet organisme a pour mission d'améliorer la qualité de vie des animaux en veillant à leur santé, leur bien-être et leur sécurité, tout en sensibilisant la population à l'importance de la vie animale.

Grâce à cette convention signée entre la Ville et la SPA, plusieurs services sont offerts aux citoyens, notamment :

- L'hébergement temporaire des animaux domestiques égarés, blessés ou abandonnés ;
- Le retour des chiens et des chats à leurs propriétaires lorsque cela est possible ;
- L'intervention en cas d'urgence pour secourir un animal dont la vie est menacée ;
- La gestion du programme Capture-Stérilisation-Retour-Maintien (CSRМ) visant les colonies de chats errants.

Cette entente permet également d'assurer une prise en charge adéquate des animaux en détresse et de faciliter la réunification des propriétaires avec leurs compagnons perdus. Puisque la Ville ne dispose ni des installations ni de l'expertise nécessaires, la collaboration avec la SPA de Québec s'avère essentielle.

Pour toute question ou démarche concernant un animal perdu ou trouvé, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <https://bit.ly/SPAanimalperdu>.

Si vous devez confier un animal à la SPA de Québec, vous trouverez plus d'informations via leur site web : <https://bit.ly/SPAconfiezunanimal>.



ENCADREMENT DES CHIENS ET RÉGLEMENTATION

Le respect des règles de cohabitation avec les animaux est essentiel. Les chiens doivent être encadrés conformément aux normes en vigueur.

Pour en savoir davantage sur la réglementation provinciale en matière de chiens, nous vous invitons à visionner cette vidéo informative du Gouvernement du Québec disponible via YouTube en suivant cette adresse : <https://bit.ly/MAPAQvideo>.

Un portail d'information complet concernant l'encadrement des chiens au Québec est également disponible : <https://bit.ly/portailinfochien>.



Un chien doit être sous le contrôle d'une **personne capable de le maîtriser**.



Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une **longueur maximale de 1,85 m**



Un **chien de 20 kg et plus** doit porter un licou ou un harnais attaché à sa laisse



Un chien **ne peut se trouver sur une propriété** appartenant à une personne autre que son propriétaire sauf en cas d'autorisation expresse (article 21 du **règlement**).

Source des images: Le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – un règlement provincial visant l'encadrement des chiens sur le territoire québécois.

PARC CANIN

Les propriétaires de chiens sont invités à utiliser les espaces dédiés aux animaux de compagnie, comme le parc canin. Ces espaces permettent aux chiens de se dégourdir en toute sécurité et favorisent une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et leurs animaux. Pour plus d'informations, consultez la section correspondante sur le site de la Ville via le <https://vsad.ca/animaux>.

IMPORTANT : Le parc canin sera éventuellement relocalisé derrière le Complexe sportif multifonctionnel, avec des installations comparables à celles existantes, pour le plus grand bonheur des propriétaires de chiens et leurs compagnons à quatre pattes.



PLAINTES ET NUISANCES ANIMALES

Certaines situations peuvent entraîner des désagréments liés aux animaux domestiques et une nuisance au sens de la réglementation comme des aboiements excessifs, des excréments non ramassés ou la présence d'animaux errants sur la voie publique. Si vous êtes confronté à un problème de ce type, il est conseillé d'en parler d'abord avec le propriétaire de l'animal concerné. Souvent, une discussion suffit à régler la situation.

Si le problème persiste, vous pouvez soumettre une requête en ligne auprès du Service de l'urbanisme de la Ville : <https://vsad.edemandes.com/fr/create/QS>. Une première intervention vise à sensibiliser le propriétaire à la réglementation en vigueur. Dans la majorité des cas, cette action suffit à rétablir une cohabitation harmonieuse.

Le taux de conformité après ce premier geste est élevé : les citoyens considèrent leurs chiens comme un membre de leur famille et ils font le nécessaire pour ne pas nuire à la qualité de vie du voisinage.

En cas de non-conformité persistante, l'intervention d'un inspecteur peut être nécessaire, ainsi qu'un rappel de réglementation à la personne propriétaire pour la sensibiliser à la situation. Toutefois, si cette dernière ne constate pas directement la problématique, la personne plaignants pourrait être amenée à témoigner si d'autres démarches doivent être entreprises.



Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est notamment mandaté par le conseil municipal afin de donner des avis sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel par la municipalité.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la section *Rôles et responsabilité en matière de patrimoine culturel* à l'adresse <https://www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proteger/roles-responsabilites#c16689>.

DES NOUVELLES *de nos partenaires*



PRÉVENTION DOMICILIAIRE DES POMPIERS

Le 1^{er} mai prochain sera le début de la prévention domiciliaire des pompiers sur l'ensemble du territoire, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objectif de ces visites est d'une part de s'assurer que les avertisseurs de fumée et/ou de monoxyde de carbone en place sont fonctionnels et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans et d'autre part de sensibiliser à la sécurité incendie.

Si vous êtes présent lors de leur passage, n'hésitez pas à leur poser vos questions sur la sécurité incendie. Vous pouvez aussi joindre le Centre de relation avec les citoyens de la Ville de Québec en composant le 418 641-6411.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Sur la route, tous les usagers ne sont pas égaux ; certains sont plus vulnérables que d'autres. Le partage de la route est primordial pour assurer la sécurité de tous. Il vise autant :

- À responsabiliser afin que chacun fasse preuve de prudence, de courtoisie et de respect lorsqu'il circule sur un chemin public ;
- Qu'à sensibiliser sur les bons comportements à adopter comme se rendre visible et respecter les réglementations en lien avec notre mode de déplacement quel qu'il soit.

Avec le retour du printemps, les usagers vulnérables se font plus présents sur les routes. Peu importe votre mode de déplacement, soyez vigilant et courtois envers les autres usagers. Les bons comportements sont simples à adopter et permettent à tous de se sentir en sécurité. Merci de votre collaboration !

FAITES PREUVE DE VIGILANCE

Certaines compagnies se font passer pour un service incendie et tentent de faire de la vente d'extincteurs ou encore d'avertisseurs de fumée. Les pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec ne font aucune vente, portent toujours l'uniforme officiel du Service et se déplacent en camion d'intervention.

En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander une preuve d'identification.

JOINDRE LE SERVICE DE POLICE : FAITES LE BON NUMÉRO

Il existe maintenant plusieurs façons de joindre le SPVQ. Assurez-vous de faire le bon numéro en fonction de votre situation.

911 : une urgence est en cours et l'aide de la police, des pompiers ou des ambulanciers doit être immédiate, composez le 911 sans tarder.

418 691-6911 : votre situation est non urgente, mais nécessite tout de même l'intervention du service de police, par exemple, pour demander un numéro de rapport d'événement ou pour porter plainte, privilégiez la ligne non urgente.

418-641-AGIR : vous avez des renseignements à transmettre dans le cadre d'une enquête, pour élucider un crime ou pour dénoncer des activités criminelles, utilisez la ligne confidentielle 418 641-AGIR (2447).

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

Dans le cadre de son Plan de développement du transport collectif 2025-2028, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) déploiera, dès le 23 août 2025, une nouvelle zone Flexibus dans Cap-Rouge qui s'accompagnera d'une révision des services actuels du RTC dans le secteur concerné. Cette révision du service d'autobus touchera également Saint-Augustin-de-Desmaures, dont la zone Flexibus a été étendue à tout le territoire en novembre 2024.

L'objectif est d'offrir des parcours plus simples et rapides, qui augmentent l'attractivité du service et qui répondent aux demandes exprimées par la clientèle.

UNE DESSERTE FLEXIBUS SUPPLÉMENTAIRE DANS LES BOCAGES

La zone Flexibus de Cap-Rouge offre une nouveauté qui profitera également aux citoyens dans le secteur les Bocages. En effet, la nouvelle zone Flexibus de Cap-Rouge (zone 7, en jaune sur la carte ci-dessous) viendra desservir une partie de la zone actuelle de Saint-Augustin-de-Desmaures (zone 5, entourée d'un pointillé), spécifiquement dans les Bocages. Ainsi, les citoyens dans ce

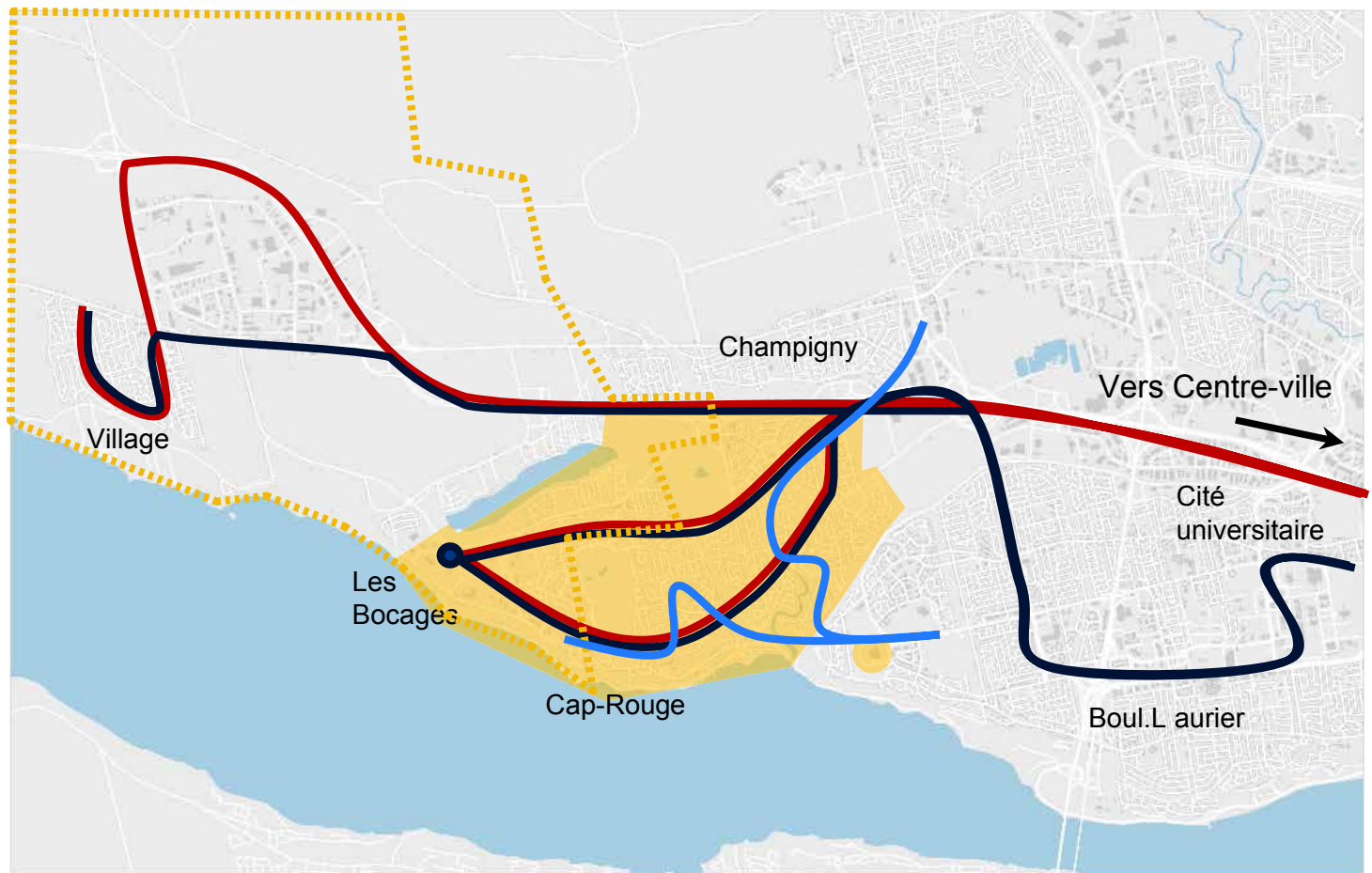
secteur pourront décider dans quelle zone ils utilisent le service, selon s'ils souhaitent se diriger vers Saint-Augustin-de-Desmaures ou vers Cap-Rouge. Cette superposition de deux zones permettra également aux citoyens de correspondre avec le réseau d'autobus selon leur besoin de déplacement.

Aucun changement n'est planifié pour la zone Flexibus Saint-Augustin (zone 5) déjà en place. Le RTC estime que les révisions prévues au réseau d'autobus, tout comme l'ajout d'une superposition de la zone Flexibus avec celle de Cap-Rouge (zone 7) dans les Bocages, viendront équilibrer la demande. Créer une seule grande zone Flexibus n'est pas une solution retenue : l'expérience leur démontre qu'en conservant des zones plus petites, les trajets sont moins longs à réaliser et les véhicules sont plus rapidement disponibles pour déplacer de nouveaux clients.

De plus, conserver des zones plus restreintes permet de répondre à la mission du service Flexibus : réaliser des déplacements locaux et de se connecter au réseau de bus existant.

Les grandes lignes de la révision du service dans Saint-Augustin-de-Desmaures et Cap-Rouge, ainsi que la superposition des deux zones Flexibus.

Les détails de la proposition sont disponibles au <https://www.voielibre.rtcquebec.ca/cap-rouge>.



Vouloir moins de congestion routière, on a ça en commun.

Pour réserver, téléchargez l'application RTC Flexibus

DISPONIBLE SUR Google Play | Téléchargez dans l'App Store

rtcquebec.ca/Flexibus

LE RTC EN MODE INFORMATION AUX CITOYENS

Au début de février, le RTC a annoncé qu'il tiendrait une séance d'information virtuelle pour les citoyens de Cap-Rouge et de Saint-Augustin-de-Desmaures. Tenue le 24 février 2025, elle a permis d'expliquer les grands principes de la révision du service dans Saint-Augustin-de-Desmaures et Cap-Rouge, le scénario proposé pour la révision du service dans ces secteurs et de répondre aux questions des citoyens.

La plateforme de participation citoyenne *Voie Libre* a été mise à profit afin d'accueillir les commentaires des citoyens spécifiquement sur le projet, et ce, pour une période de deux semaines suivant la séance d'information. Il est toujours possible de faire des commentaires via le service à la clientèle.

Afin d'offrir le bon niveau de service et de s'arrimer avec l'achalandage, le RTC pourra ajuster son service au-delà de la révision qui prendra effet le 23 août prochain ; les horaires changeant quatre fois par année, le RTC peut s'ajuster à la demande.

Les tracés officiels ainsi que les horaires seront finalisés ce printemps. Restez à l'affût des communications du RTC pour en savoir davantage. Au courant de l'été, les cartes officielles des parcours ainsi que les horaires seront disponibles sur le site du RTC pour que les citoyens puissent planifier leurs déplacements en vue de la rentrée scolaire et de la mise en service des nouveaux parcours le 23 août 2025.

Pour plus d'information sur le service Flexibus

<https://www.rtcquebec.ca/flexibus>.

Pour en savoir plus sur le Plan de développement du transport collectif 2025-2028

<https://www.rtcquebec.ca/plan2028>.

Vous avez manqué la séance d'information ? Vous cherchez plus d'information sur la révision des services à venir et sur les nouveaux trajets ? Sur le site <https://www.voielibre.rtcquebec.ca/cap-rouge>, vous trouverez une page d'information incluant :

- L'enregistrement de la séance d'information du 24 février ;
- La présentation effectuée et les cartes des propositions de nouveaux parcours ;
- De l'information complémentaire grâce à un document de questions-réponses.



RETOUR SUR LES ACTIVITÉS HIVERNALES AU LAC SAINT-AUGUSTIN

BILAN DES ACTIVITÉS HIVERNALES : VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

L'anneau de glace, long de 1,1 km, a été très fréquenté cet hiver, attirant de nombreux passionnés de marche, de patinage et de « Pond Hockey » pour une 4^e année d'opérations. De nombreuses personnes ont profité des installations sportives du lac tout au long de la saison, avec une popularité qui ne cesse de croître.

Rappelons que l'anneau de glace était praticable dès le samedi 11 janvier et les activités se sont poursuivies jusqu'au 15 mars.

AVEZ-VOUS UTILISÉ L'ANNEAU DE GLACE OU PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS OFFERTES CET HIVER ?

Votre opinion est précieuse. Nous vous invitons à répondre à un court sondage en ligne pour partager vos impressions et commentaires.

DEUX FAÇONS DE PARTICIPER AU SONDRAGE :

- Scannez le code QR et suivez les instructions ;
- Allez directement sur le site : <https://vsad.ca/sondage>.



LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

PITOUS DU MOIS



Ce mois-ci dans la section *Pitou du mois*, nous vous présentons Les Simpson's en trois grands Danois.

Voici Maude Flanders, Milhouse Van Houten et Charles Montgomery Burns aka Mr Burns.

QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Vous souhaitez que votre boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux à message variable de la VSAD ? Rien de plus facile. Visitez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations et participez en grand nombre.



LICENCE CANINE

La Ville rappelle aux propriétaires de chiens l'importance d'obtenir une licence canine. Cette licence permet d'identifier les chiens et d'assurer une meilleure gestion des animaux domestiques sur le territoire.

Elle contribue également à financer les services animaliers et à assurer une prise en charge adéquate des animaux errants et abandonnés. L'enregistrement est obligatoire et facilite la recherche des propriétaires en cas de perte de l'animal.

Pour toutes questions concernant les licences canines, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/animaux> ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

PROPRETÉ ET RESPONSABILITÉ

Avec le dégel du printemps, il est essentiel de maintenir la propreté des espaces publics en ramassant les excréments de son fidèle compagnon à quatre pattes au fur et à mesure. Cette habitude contribue à une meilleure salubrité pour tous.



Ensemble, veillons au bien-être de nos animaux et au respect de notre environnement urbain !

Pour ne rien manquer en avril !





SEMAINE DE RELÂCHE



Bouge avec Lü, un système multi-média géant transformant le mur du gymnase en terrain de jeu interactif.



Les familles ont pu jouer à des jeux de société avec la Revanche le jeudi 6 mars.



Le mardi 4 mars s'est déroulé le bingo des animaux animé par Educuzoo et ses acolytes poilus.



Le lundi 3 mars a eu lieu un atelier de création de monstre glouton.

Une semaine de relâche divertissante et amusante pour tous et toutes

Une programmation pour tous les goûts s'est tenue du 1er au 9 mars 2025 à la VSAD.
 Au menu: bricolage, bingo, jeux de société, heure du conte, bain libre animé, magie et patinage festif.



Le jeudi 6 mars une heure du conte s'est déroulée à la piscine avec Martine Hébert.



Aussi des défis aquatiques dans le bassin sportif ont été tenus comme le water-polo, le sauvetage, les sauts en longueurs et bien plus!



Un patinage festif ayant pour thème les années 70-80 et un cinéma ont eu lieu au Complexe sportif multifonctionnel le vendredi 7 mars.



Le vendredi 7 mars a eu lieu un atelier de mathé-magie à la bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur **magazine** **Récit** **fiction** **BD**
documentaire **roman** **livre** **manga**

SERVICE en vedette ce mois-ci

Jeux en accès libre dans la section jeunesse

Pour les tout-petits qui visitent la bibliothèque, plusieurs jeux et jouets sont disponibles et en accès libre dans la zone centrale de la section jeunesse. Entourés de notre collection de livres pour les 0-5 ans, vos enfants apprendront et s'amuseront avec les casse-tête, toutous, blocs et jeux divers à disposition ! Venez vous amuser à votre bibliothèque !



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Une bibliothèque vivante.

Autrefois vues comme des lieux silencieux, les bibliothèques sont maintenant des milieux de vie où se côtoient différentes activités, parfois silencieuses, parfois moins. Ne soyez donc pas étonnés d'entendre des enfants rires et s'amuser, d'assister à des discussions sur la littérature et de voir des petits regroupements de travail et d'échange dans la bibliothèque.



Le bruit vous empêche de vous concentrer ? Venez en parler avec le personnel, ils auront des solutions à vous proposer !

SUGGESTIONS DE LECTURE

De Kim Timmons-Bélaïr, agente responsable bibliothèque

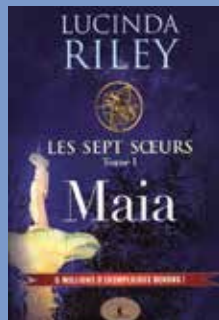
Comment ça marche, une enquête? – Album 6-11 ans d'Olivier Dupin
 Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : A DUP



Pourquoi le lire : Un album parfait pour initier les jeunes enfants aux histoires policières de type suspense. À travers l'intrigue d'une poule assommée et aux œufs volés, on apprend des notions propres aux enquêtes. Qu'est-ce qu'un crime, un alibi, un mobile, un témoin ? Cet album vous fera rire et vous tiendra en haleine à coup sûr ! – Kim Timmons-Bélaïr

D'Isabelle Cantin, préposée aux demandes de permis

Les sept sœurs – Roman adulte de Lucinda Riley
 Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : RILEY R5736ss saga familiale



Pourquoi le lire : Une saga familiale captivante qui se décline en huit tomes. Laissez-vous transporter à travers le temps et les cultures, en découvrant des personnages profondément attachants. Une série avec des intrigues bien ficelées ! – Isabelle Cantin

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
				SAMEDI	10 H - 17 H

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca



la Vitrine

Grande fête du printemps

Samedi
26 Avril

Entre 10 h et 15 h

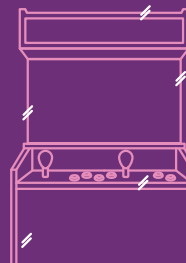
Centre communautaire
multifonctionnel secteur est

Spectacle
FABULLATION 11 h
Bulles & Cirque
avec Clotilde Cloé



Participante à l'émission
Quel Talent!

Jeux vintage



Arcade, Babyfoot
et Mississippi
plus de 10 jeux

**Zone amusante
pour la famille**

Maquillage, sculpture de ballons, jeux gonflables,
borne photo et Bibliotente



**Démonstrations
& kiosques**

Plus de 30 partenaires du
milieu à découvrir



Offre alimentaire



La Vilaine Foodtruck
sur place (\$)



Salle réservée pour prendre
une collation ou un dîner

Spectacle 14 h
durant « LA DERNIÈRE HEURE »

MARATHON DE SUCCÈS
Au piano avec



SYLVAIN MARTEL & GUILLAUME LECOMPTÉ



Service de bar à partir de 13 h 30

Prix à gagner

Visitez les kiosques et courez
la chance de gagner des prix!



Besoin d'un transport ?
rtcquebec.ca/flexibus

Flexibus



PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/LAVITRINE 



**Programmation des activités
Printemps 2025
Loisirs, culture et cours aquatiques**

Procurez-vous votre brochure dans toutes les installations et au VSAD.ca/programmation.

Fête du voisinage - 7 juin 2025

Célébrez votre vie de quartier avec une fête du voisinage sur votre propriété ou profitez-en pour mettre en valeur les talents des entrepreneurs de demain lors de *La Grande journée des petits entrepreneurs*. Le temps est venu de rallumer la flamme de la convivialité dans nos quartiers ! Soulignez l'événement avec vos voisins et lancez-vous dans la planification d'une fête mémorable.



Que vous préférerez un festin en plein air, une fête musicale enjouée ou des jeux pour tous les âges, participez et courez la chance de gagner l'une des 3 animations spéciales offertes par la Ville.

Inscription obligatoire avant le 12 mai



La Ville est prête à vous soutenir avec des prêts de matériel. Voici un aperçu de ce que vous pouvez emprunter auprès de la Ville pour votre événement :

- 1 tente 10 X 10
- 4 tables
- 10 chaises
- Signalisation (si nécessaire)

Veuillez noter que les animations fournies par la Ville ne pourront être reportées en cas d'annulation de la fête ou de mauvais temps. Toutes les animations liées à la *Fête du Voisinage* doivent se tenir le samedi 7 juin. Les détails précis seront discutés avec les organisateurs.

Et pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour participer à *La Grande Journée des Petits Entrepreneurs*, qui aura également lieu le 7 juin? Rendez-vous au : petitsentrepreneurs.ca



EN AVRIL

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Maison Omer-Juneau
Disponible en virtuel avec inscription

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto inscription.

1	Club de tricot
1	Lire et découvrir
7	Heure du conte (0 à 6 ans)
8	Club de tricot
9	Atelier créatif pour adulte : Initiation au collage
9	Club de lecture Latulu
13	Spectacle de Pâques : Le lapin Florina
15	Club de tricot
16	Café de Pâques
17	Jeudi animé du printemps avec Geneviève Jodoin
19	Lire et découvrir
22	Club de tricot
29	Midi-conférence : L'effet sourire : Le lâcher-prise
29	Club de tricot
30	Conférence voyage : Québec Compostelle : réalisez votre rêve
Jusqu'au 20 avril	Exposition : « Passerelles : récits de souvenirs » par Ani Muller

**La saison de tennis et de pickleball extérieure approche à grands pas !
Restez à l'affût pour l'ouverture prochaine, dès que les terrains seront accessibles.**

22 MAI

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

- Place des Généralis 18 h à 20 h
- Centre communautaire multifonctionnel secteur est 18 h à 20 h

Distribution de la brochure à partir du 23 mai
Inscription pour les résidents : dès le 3 juin à 9 h
Inscription pour tous : dès le 10 juin à 9 h

ALERTE Estivale

24 JUIN

"FÊTE NATIONALE QUÉBEC"

VSAD.ca/FÊTENATIONALE

21 AOÛT

L'AVANT-NUIT

VSAD.ca/LAVANTNUIT

SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS @AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca

